

Pratique

Nous contacter

Pour contacter l'agence départementale « La Marseillaise » Immeuble « Le Victoria » 29, boulevard de Strasbourg, 83 000 Toulon
 - Rédaction de Toulon
 Tél. 04 94 92 29 97
 Fax : 04 94 92 54 88
 Courriel : agtoulon@lamar-seillaise.fr
 - Rédaction de La Seyne
 Tél. 04 94 94 76 67
 Fax : 04 94 94 82 63
 Courriel : aglaseyone@lamar-seillaise.fr
 - Rédaction de Draguignan
 Tél. 04 98 10 36 35
 Fax : 04 98 10 36 34
 Courriel : agdraguignan@lamar-seillaise.fr
 - Inter Provence Publicité
 Tél. 04 94 92 29 97
 Fax : 04 94 92 54 83
 Courriel : toulonpub@lamar-seillaise.fr
 - Abonnements
 Tél. 04 94 92 54 85
 Fax : 04 94 92 54 83

Urgences

Commissariat SAMU
 04 98 03 53 00
 15
Pompiers
 18
Gendarmerie maritime
 04 94 02 81 00
SOS Médecins
 04 94 14 33 33
Urgences médicales
 04 94 14 77 44
Urgences des sans-abri
 115
Pharmacies de garde
 Jour et nuit contacter le :
 32 37
SOS Vétérinaires
 04 98 00 93 64
Service des eaux
 04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
 04 94 41 41 00
Dépannages EDF
 0 810 333 083

Les numéros utiles

IVG
 Appel gratuit pour la région PACA au : 0 800 105 105, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
SIDA Info Service
 Ligne d'écoute téléphonique sur le sida, numéro vert : 0 800 84 08 00
Info Sida Toxicomanie
 04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Drogue Info Service
 Appel gratuit au : 0 800 23 13 13
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
 04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
Planning familial
 04 94 89 70 00 (12, rue Peitressc, à Toulon)
SOS Amitié
 04 94 62 62 62 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubiran
 Tél : 04 94 62 16 36 (pour les chats)
 Tél : 04 94 24 25 84 (pour les chiens)

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE DE MONSIEUR LE PREET DU VAR
TOULON - Téléphone : 04.94.92.29.97 - Fax : 04.94.92.54.83

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une EURL au Capital de 2000 euros.
Dénomination : « Le Giulian » - **Siège :** « Le Giulian »
Siège social : 720, allée des Chênes Verts Zac Nicoplis 83170 Biygnoles
Objet social : La vente de boissons sur place et à emporter, de la restauration traditionnelle ainsi qu'emporter (pizza, sandwich, hamburger)
Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement au RCS de Draguignan.
Gérant : M. Mathieu Ostieng demeurant au 17 Bd Baudelaire Bât 22 - 13005 Marseille.

PRESENTATION ECONOMIQUE

REFLEX
 SARL au capital de 408 000 euros
 1530 avenue de Font Brun
 83320 CARQUEIRANNE
 RCS Toulon 378 690 168

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Luc DAUNIZEAU de ses fonctions de gérant de la société à compter du 1er septembre 2014 et a nommé en remplacement pour une durée indéterminée à compter du même jour Mme Isabelle DAUNIZEAU, 1530 avenue de Font Brun, 83320 CARQUEIRANNE.

Pour avis



DEPARTEMENT DU VAR
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 CONSEIL GENERAL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Portant sur l'aménagement du giratoire des Croix sur la RD 562
COMMUNE DE TOURRETTES

Il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique portant sur l'aménagement du giratoire des Croix à TOURRETTES s'ouvrira le lundi 29 septembre 2014 en Mairie de TOURRETTES, siège de l'enquête. Elle se déroulera pendant trente trois jours pleins et consécutifs et sera close le vendredi 31 octobre 2014. Toute personne pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition, pendant cette période, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Mairie de TOURRETTES
 Places de la Mairie - 83440
 du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, le samedi de 10H00 à 12H00.

ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Tourrettes, siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : m.floch@mairie-tourrettes-83.fr.
 M. Elie BADIOU, ancien ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Toulon pour conduire cette enquête.
 M. Denis SPALONVY, ingénieur en chef en mairie de SAINTE MAXIME, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Toulon, en remplacement du titulaire en cas d'empêchement.
 Le Commissaire-Enquêteur, M. Elie BADIOU se tiendra à la disposition du public, en Mairie de TOURRETTES, aux jours et heures indiqués ci-après :

- Lundi 29 septembre 2014 de 9h à 12h
- Mardi 7 octobre 2014 de 14h à 17h
- Mercredi 15 octobre 2014 de 9h à 12h
- Jeudi 23 octobre 2014 de 14h à 17h
- Vendredi 31 octobre 2014 de 14h à 17h.

Le rapport établi à l'issue de l'enquête et dans lequel le Commissaire-Enquêteur énoncera ses conclusions motivées, restera déposé en Mairie de TOURRETTES, au siège du Conseil Général du Var à TOULON (Hôtel de la Présidence, 390 avenue des Lièges - BP 1303 - 83076 TOULON Cedex), ainsi qu'en Préfecture du Var (Boulevard du 112e régiment d'infanterie 83070 TOULON cedex), et sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de ladite enquête.
 L'autorité compétente pour accorder l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement est le Préfet du Var par voie d'arrêté.
 Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet du Conseil Général du Var à l'adresse suivante : <http://www.var.fr> (rubrique votre conseil général, déplacement et réseaux).

SOLEIL SAINT ANTOINE
 Société civile Immobilière
 au capital de 52 442,46 Euros
Siège social : 8 Résidence Saint-Antoine
 83990 ST TROPEZ
 422 799 544 RCS FREJUS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/09/2014, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date. Madame DEROBE née MIGNAL Marie-France, demeurant à PARIS 17ème (75017), 14 Rue Cernuschi, a été nommée en qualité de liquidatrice.
 Le siège de liquidation a été fixé au domicile de la liquidatrice. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de FREJUS.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DU VAR

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LA SOCIETE DES CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE SA (CNIM)

COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER
 PAR ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE, en date du 18 septembre 2014, la société des Constructions Industrielles de la Méditerranée SA (CNIM) est autorisée à poursuivre l'exploitation de ses installations situées quartier Lagoubiran à La Seyne-sur-Mer (83507), sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.
 Le projet d'arrêté a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du Var lors de sa séance du 9 juillet 2014. Une copie de cet arrêté est conservée en mairie de La Seyne-sur-Mer ainsi qu'à la préfecture du Var (Direction de l'Action Territoriale de l'Etat - Bureau du Développement Durable) pour consultation par toute personne intéressée.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DU QUARTIER DES MOULIERES

1^{re} parution

Par arrêté n° 2014-DLE-001 du 25 septembre 2014, M. le Maire de La Roquebrussanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales du quartier des Molières.

L'enquête publique se déroulera en mairie pendant 31 jours du lundi 20 octobre 2014 au mercredi 19 novembre 2014 inclus, sur la commune de La Roquebrussanne.
 La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du préfet du Var, pour la réalisation des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales du quartier des Molières.
 Par ordonnance n° E14000042/83 de M. le Président du tribunal administratif de Toulon, M. Cozette Jean a été désigné comme commissaire-enquêteur et Mme Gilbert Chantal a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.
 Le siège de l'enquête est fixé à l'hôtel de ville de La Roquebrussanne (83136) 31, rue G.-Clémenceau.
 Le dossier d'enquête sera composé des pièces suivantes :
 - Demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement établi par la société INGEROP
 - Notice d'incidence
 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 soumis à la DDTM

- Les avis de publicités parus dans les journaux d'annonces légales
 - Copie de l'arrêté portant ouverture de la présente enquête publique.
 Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie.
 Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que lors des permanences du commissaire-enquêteur.
 Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête à feuilletiers non mobiles ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Les observations, ainsi que toute demande d'information, pourront être adressées :
 - soit par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de La Roquebrussanne, 31, rue G.-Clémenceau, 83136 La Roquebrussanne
 - soit par courriel : urbanisme@la-roquebrussanne.fr
 Le dossier d'enquête sera également mis en ligne sur le site de la commune : www.la-roquebrussanne.fr
 Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Roquebrussanne les jours et heures suivants :
 - lundi 20 octobre 2014 de 9 h à 12 h
 - samedi 25 octobre 2014 de 9 h à 12 h
 - mercredi 29 octobre 2014 de 9 h à 12 h
 - jeudi 6 novembre 2014 de 9 h à 12 h
 - mercredi 19 novembre 2014 de 9 h à 12 h
 Le commissaire-enquêteur transmettra au maire, au préfet du Var ainsi qu'au président du tribunal administratif de Toulon son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique en mairie de La Roquebrussanne.

Le Maire
Michel GROS